

L'occasion pour moi de vous rappeler que la **réunion des Responsables de presse en ligne tenue le vendredi 15 novembre 2013** au ministère de la Communication n'a fait qu'entériner les mesures déjà retenues lors des précédentes réunions, tout en insistant sur la nécessité de voir éclore une presse crédible, responsable.

Toutefois, votre régularisation faite **le 13 mars 2013, sous le n° 00043/MENCN** de façon collective avec les autres organes de presse en ligne existants déjà depuis un certain temps, ne peut venir contredire les décisions de la Commission qui travaille de façon consensuelle et souveraine.

Cet effort de la gestion du « Soutien à la Presse écrite privée » est en train de se consolider par l'adoption de critères fiables qui s'appliquent aussi bien à la presse écrite imprimée qu'à la presse en ligne. Sinon comment expliquer que pour la subvention 2012 sur un total de 56 titres, on soit passé à 65 aujourd'hui ? Si ce n'est la volonté de travailler dans la transparence et de ne décourager personne.

Aussi, dans l'attente de vous voir persévérer et être éligible pour le « Soutien à la presse écrite » exercice 2014, je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur de publication**, à l'assurance de ma parfaite considération.



Blaise Louembe
Blaise LOUEMBE